

DIU Coordination en gérontologie



Diplôme
Diplôme
université
générique



**Domaine(s)
d'étude**
Maieutique,
Médecine,
Métiers de la
rééducation,
Métiers du soin,
Odontologie



Accessible en
Formation
initiale,
Formation
continue



Établissements
Université
Toulouse III -
Paul Sabatier

Présentation

Ce Diplôme Inter-Universitaire de Coordination en gérontologie est une formation du soin apporté à la personne âgée dans le cadre des Établissements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou des dispositifs gérontologiques territoriaux. Elle est destinée aux médecins non spécialistes en Gériatrie qui souhaiteraient acquérir les compétences de cette spécialité en vue de leur exercice pour une fonction de coordination en EHPAD (Médecin Coordonnateur d'EHPAD) ou en dispositif territorial gérontologique (Dispositifs d'Appui à la Coordination, DAC, entre autres), (Médecin en dispositif territorial gérontologique). Le parcours de formation est unique (Med Coordonnateur + de dispositif territorial) afin de permettre aux étudiants titulaires du diplôme d'exercer l'une ou l'autre des fonctions au cours de sa carrière, voire éventuellement les deux en même temps selon les organisations locales.

Il fait partie, avec le DIU Médecine de la personne âgée d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau national la capacité de médecine de gérontologie (fermée depuis 2020 à Toulouse) et a été élaboré en partenariat avec le Collège National des Enseignants de Gériatrie (CNEG), le Collège National des Professionnel de Gériatrie (CNPG) et des associations nationales des médecins coordonnateur (FFAMCOO, MCoor).

Cette nouvelle formation répond entre autres aux besoins suivants :

– Avoir une formation diplômante nationale actualisée pour le métier de Médecin coordonnateur d'EHPAD, et de Médecin de dispositif territorial gérontologique (fonctions ne devant pas obligatoirement imposer le recours au DES de Gériatrie) en remplacement de DU de médecins coordonnateurs, de la capacité de gérontologie et même une faible proportion de médecin titulaire du DESC de gériatrie.

– Répondre aux exigences de formation du décret 2005 relatif à la qualification, aux missions et au mode de rémunération du médecin coordonnateur exerçant dans un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) (article D. 312-155-2).

Objectifs

Ce Diplôme est une formation du soin apporté à la personne âgée dans le cadre des EHPAD ou des dispositifs gérontologiques territoriaux. Elle est adressée aux médecins non spécialistes en gériatrie souhaitant acquérir les compétences de cette spécialité.

Savoir-faire et compétences

À l'issue de ce parcours, les médecins seront en mesure :

- * Animer (ou participer à) un dispositif territorial de coordination dédié aux personnes âgées et notamment :

Au niveau de la coordination des acteurs territoriaux :

- * Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des personnes accompagnées
- * Conseiller les acteurs du territoire sur la politique gérontologique et les bons soins aux personnes âgées.
- * Participer à la promotion et aux négociations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif auprès des acteurs du territoire
- * Animer les réunions de coordination sur le territoire des acteurs médicaux.
- * Identifier les risques éventuels pour la santé publique sur le territoire et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la réponse à ces risques

Au sein du dispositif :

- * Donner un avis sur les admissions des personnes à accompagner.
- * Participer à ou coordonner l'évaluation de l'état de dépendance des personnes accompagnées et l'élaboration de leurs projets de santé personnalisés.
- * Élaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins du dispositif.
- * Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation au sein du dispositif.
- * Veiller à l'application et à l'amélioration des bonnes pratiques gériatriques au sein du dispositif entre autres par l'analyse des pratiques professionnelles.
- * Participer à la mise en œuvre du dossier type de soins en tenant compte des systèmes d'information et du secret médical.
- * Participer à la rédaction du rapport annuel d'activité dans une approche réflexive.

À l'issue de ce parcours, les médecins seront en mesure d'assurer le rôle de médecin coordonnateur d'EHPAD tel que défini dans l'Article D312-158 du Code de l'action sociale et des familles (www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000038743629/2019-07-07), et notamment en mobilisant un ensemble de compétences cliniques, managériales et éthiques dans la conduite de ses missions. Il :

- * Élabore, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins
- * Donne un avis sur les admissions des personnes à accueillir
- * Préside la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement
- * Évalue et valide l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins
- * Veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques,
- * Coordonne la réalisation d'une évaluation gériatrique
- * Contribue auprès des professionnels de santé à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions
- * Contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation
- * Élabore un dossier type de soins ;
- * Coordonne, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité
- * Identifie les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents
- * Identifie les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veille à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques
- * Réalise des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux
- * Élabore, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat de séjour.

Admission

Pré-requis obligatoires

En Formation Initiale :

- * Chefs de clinique et AHU de Toulouse

En Formation Continue :

- * Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne, en particulier : les médecins généralistes, urgentistes ou exerçant en service de médecine polyvalente. Les médecins souhaitant assurer les fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou

coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie et qui peuvent intégrer cette formation après avoir obtenu les DUI de Médecine de la Personne Âgée.

- * Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme hors Union Européenne lauréat de l'épreuve de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'accès à l'exercice (PAE)


Infos pratiques

Lieu(x)

 Toulouse

En savoir plus

Lien vers le site du diplôme

 <https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/diu-coordination-en-gerontologie>